



## Achat véhicule - non respect de la garantie conformité

-----  
Par Celine05

Bonjour, j'ai acheté un véhicule en nov 2019, et dès décembre sont apparus de nombreux problèmes mécaniques et électroniques. Le vendeur n'a pas voulu les prendre à sa charge malgré mes recommandés évoquant les différents articles du code de la conso sur la garantie de conformité. Depuis juin le moteur ne redémarre plus et j'aimerais connaître mes chances de succès en cas de procès. Pouvez vous m'éclairer et m'orienter svp

-----  
Par chance

" vous devez identifier la source du problème. Pour cela, emmenez votre voiture au garage. Le but : s'assurer que le problème rencontré ne soit pas lié à votre propre utilisation du véhicule. Si vous n'êtes pas fautif, c'est probablement qu'il s'agit d'un défaut de fabrication préexistant avant la vente du véhicule. Dans le jargon, on parle alors de vice caché. N'oubliez donc pas de conserver les factures qui vous seront remises après votre visite chez le garagiste car vous risquez d'en avoir besoin pour être remboursé plus tard."